

Prix Prevent2Care Tour 2026-2027

Règlement

1. Présentation de l'opérateur et des partenaires du Prevent2Care Tour

INCO est une association qui œuvre pour un monde plus inclusif et durable, à travers le soutien aux entrepreneurs à fort impact pour une nouvelle économie inclusive et durable.

INCO a développé un réseau mondial d'incubateurs à destination des start-ups à impact social et environnemental (green) pour répondre aux aspirations d'une nouvelle génération qui souhaite combiner aventure entrepreneuriale et impact social et environnemental. Elle a mis en place des programmes d'incubation répartis sur 35 pays.

A travers ses programmes d'incubation, INCO met à disposition de ses entrepreneurs les ressources nécessaires, humaines et matérielles, pour les aider à développer leur entreprise et à accroître leur impact.

Le Prevent2Care Tour est une initiative issue du Prevent2Care, programme d'accompagnement pour des start-ups et associations oeuvrant dans le champ de la prévention santé, porté par la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France, Elior Santé et INCO.

Depuis sa création en 2019, le Prevent2Care Tour vise à valoriser et récompenser les associations qui dans les territoires proposent des projets innovants au service de la prévention santé.

En effet, les associations jouent un rôle clé dans l'avènement d'un modèle de santé plus préventif, et sont aussi porteuses d'innovation en matière de prévention. Prévention des conduites à risques, promotion de modes de vie sain, dépistage anticipé pour éviter des rechutes, un meilleur suivi des patients, autant d'exemples de domaines dans lesquels les associations œuvrent au quotidien sur le terrain.

2. Présentation du Prevent2Care Tour et du Prix

De manière complémentaire au Prevent2Care, la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO ont souhaité la création d'un Tour de la prévention santé dans les différentes régions françaises : le Prevent2Care Tour. Les objectifs de celui-ci sont d'identifier et de valoriser les associations qui innovent dans le domaine de la Prévention Santé. Ce Tour dans les territoires est assorti d'un Prix pour récompenser la meilleure d'entre elles au sein de chaque zone géographique traversée.

3. Les objectifs du Prix

Le Prix vise à encourager et valoriser les associations qui innovent dans le domaine de la prévention santé, notamment dans 3 types de prévention :

- La prévention primaire, qui permet d'éviter l'apparition d'un problème de santé en informant sur les comportements à adopter et en incitant au passage à l'acte.
- La prévention secondaire, qui permet de diagnostiquer et d'agir à un stade précoce de l'évolution de la maladie afin de s'opposer à son évolution ou faire disparaître les facteurs de risque (dépistage).
- La prévention tertiaire, qui permet de mieux prévenir et d'éviter les potentielles rechutes chez des personnes qui ont déjà été malades.

4. Volet régional

4.1 Régions concernées

Le Prevent2Care Tour se compose de 5 étapes dans des villes françaises, chacune de ses étapes rassemblant plusieurs régions.

- Lyon pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine
- Montpellier pour les régions Occitanie et Sud-PACA
- Nantes pour les régions Pays de la Loire et Bretagne
- Strasbourg pour les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté
- Paris pour les régions Ile-de-France, Hauts-de-France, Normandie, Centre

Les candidatures sont réparties dans ces 5 zones géographiques. Lors d'un évènement dans chacune des 5 villes-étapes, un prix sera remis à une association.

Une même association ne pourra s'inscrire qu'à une seule étape régionale.

4.2 Appel à projets

- Un appel à projets sera lancé. Le règlement et le dossier de participation seront accessibles sur le site Internet dédié.
- La période de soumission des projets est comprise entre l'ouverture de l'appel à projet et la date de clôture de l'appel à projet, tels qu'annoncés sur les réseaux sociaux et sur le site Internet dédié.
- Une fois le dossier soumis, le porteur de projet ne pourra plus effectuer de modifications. Un projet créé après la date de clôture de l'appel à projet ne sera pas étudié.

4.3 Critères de sélection

Les associations seront sélectionnées selon les 4 principaux critères suivants :

- La capacité à innover de l'association dans le domaine de la prévention santé.
- L'impact de l'association dans le domaine de la prévention santé.
- La capacité de l'association à développer sa solution/son dispositif.
- La clarté de la présentation.

4.4 Déroulement du prix

Les partenaires du programme pré-sélectionnent 6 dossiers parmi les candidatures présentées. Les représentants des 6 associations retenues pitchent pendant 5 minutes devant un jury, qui se fera en présentiel, composé de représentants de la Fondation Ramsay Santé, de Pfizer Innovation France, d'INCO et d'experts régionaux. Le pitch est suivi de 10 minutes de questions-réponses.

Les jury régionaux sélectionnent l'association gagnante pour chaque ville-étape du Prevent2Care Tour, et l'association lauréate du Prix sera révélée le jour de l'événement.

5. Prix et récompenses

Dans chaque ville-étape du Prevent2Care Tour, l'association lauréate :

- Remporte une dotation de 10 000 euros (dix mille euros).
- Bénéficiera d'une visibilité médiatique locale et nationale.

6. Engagements des participants

Chaque association s'engage, à partir du moment où elle candidate, à participer au bon déroulement du Prix, à travers :

- Le fait de remplir le dossier de candidature du Prix, téléchargeable sur le site du Prevent2Care, et de fournir l'ensemble des pièces justificatives (administratives et financières) demandées, soit :
 - La copie de la publication au JO de la déclaration de constitution de l'association.
 - Les statuts de l'association.
 - La liste des membres du conseil d'administration (ou conseil scientifique) et du bureau.
 - Le dernier rapport d'activité (ou moral) de l'association. Dans le cas où l'association ne pourrait présenter de rapport d'activité : un document de présentation expliquant l'activité (brochure officielle, contenu du site officiel).
 - Le dernier bilan et compte de résultat. Dans le cas où l'association ne pourrait présenter les documents : indiquer le montant des cotisations des membres

et tarifs des services proposés.

- (facultatif) Une recommandation de référencement remplie par un organisme de santé collaborant avec la structure associative.
- La participation obligatoire au jury et à l'événement de remise des Prix sont les conditions pour recevoir le prix.
- Son autorisation à voir son nom et son image être utilisés dans le cadre de la promotion du Prix. La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, pour toute la durée du Prix et de tout autre document promotionnel et d'information relatifs au Prix.
- Sa participation aux sollicitations presse organisées pour mettre en valeur le Prix et les associations qui y participent.

Par ailleurs, la dirigeante/le dirigeant de l'association doit :

- Etre majeur et résider en France métropolitaine.

Et l'association doit :

- Avoir domicilié son activité en France;
- Exister depuis au moins 6 mois ;

Le dépôt de projet est soumis aux règles suivantes :

- Il ne peut y avoir qu'une seule personne représentant le projet dans le cadre de la participation au Prix
- Les membres du Jury ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, frères et soeurs) ne peuvent pas déposer de projet.
- Les collaborateurs de la Fondation Ramsay Santé et Pfizer Innovation France souhaitant déposer un projet doivent représenter une organisation qui n'a pas de lien direct ou indirect avec le fonctionnement de la Fondation Ramsay Santé et Pfizer Innovation France.
- La participation est gratuite et sans engagement.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte, entraîne l'exclusion du participant.

Tout projet déposé ne pourra pas :

- Etre réalisé au bénéfice d'une seule personne.
- Inclure du contenu offensant, obscène ou suggestif, de la propagande, des informations trompeuses, diffamatoires ou dénigrantes à l'égard d'autres personnes, associations ou entreprises ou encourager toute forme de haine, des groupes racistes ou terroristes. - Contenir des propos discriminatoires fondés sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion publique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.
- Promouvoir des intérêts religieux tel que convertir des personnes à une religion particulière ou agrandir une communauté religieuse.
- Soutenir un parti politique ou un groupe politisé.
- Dénigrer une croyance, une action politique ou une loi ou encore encourager la violation de la loi.
- Promouvoir des activités dangereuses.

- Aborder des sujets controversés contraires aux intérêts de la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO.
- Être utilisé pour une tombola ou un jeu de loterie.

La détermination de ces éléments est laissée à l'appréciation souveraine de la Fondation Ramsay Santé, de Pfizer Innovation France et d'INCO.

Enfin, l'association doit répondre aux critères de sélection cités à l'article 4.3. La participation au Prix vaut acceptation entière et sans réserve de chacune des clauses du présent règlement.

Le règlement se suffit à lui-même, la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO sont seuls habilités à l'interpréter dans le cas où une précision serait nécessaire. Les demandes de participation qui ne répondent pas aux conditions mentionnées dans le règlement seront exclues.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui demeureront souveraines.

7. Droit de modification et de retrait

La Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO se réservent la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement du concours pourra si nécessaire être modifié pour chaque étape régionale à venir.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'appel à projets de l'étape régionale.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la phase de présélection des 6 associations.

8. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du Prix, les candidats communiqueront à la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. La Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO s'engagent à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus. Les candidats s'engagent expressément à ne pas abuser des droits qui peuvent leur être reconnus par la loi, tout abus ouvrant droit pour la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO à disqualifier le candidat concerné.

Les participants certifient que le contenu de l'appel à projet est entièrement original, libre de tous droits et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre

œuvre ou à une société.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire également les besoins du Prix. En tout état de cause, la participation au Prix implique l'acceptation par les candidats des dispositions du Règlement et les candidats s'engagent à respecter les engagements dans le cadre du Prix, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats garantissent à la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO la jouissance paisible du dossier du jury et les pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du Prix et des droits de propriété intellectuelle.

En enregistrant ces détails, la personne accorde à la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO l'autorisation, pour une durée de 3 ans, de publier les éléments du projet sur le site dédié ainsi que dans d'autres médias tels que (liste non exhaustive) : le site du Prevent2Care, les communications électroniques internes et externes, les communications papier.

9. Exploitation de l'image des gagnants

Les données personnelles collectées par la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO auprès des candidats au concours seront utilisées exclusivement pour les besoins de l'attribution du Prix et le cas-échéant, pour la communication visée par la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

Chaque participant déclare autoriser la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO à utiliser, à titre publicitaire, son nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que sa voix, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur Prix, dans une limite de deux (2) ans à compter de la fin du Prix.

Les finalistes et lauréats acceptent d'être cités comme « finaliste » ou « lauréat » du Prix Prevent2Care dans les différentes communications sur le sujet.

Ils autorisent également par avance que leur nom, département et intitulé du projet soient portés à la connaissance du public par la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO.

Les candidats ne peuvent faire usage des marques de la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France, INCO, Prevent2Care et Prevent2Care Tour que pour communiquer sur leur participation au concours et l'obtention éventuelle du Prix. Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable de la Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO.

10. Annulation ou suspension du Prix

La Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO se réservent le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution du Prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO se réservent la possibilité d'exclure du Prix le ou les participants en cause. La Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO ne pourront être tenus pour responsables d'une annulation ou d'une suspension du Prix conformément au présent Article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

Ils se réservent le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

11. Limitation de responsabilité

La Fondation Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO ne pourront en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.